

MODIFICATIONS À LA GAMME DES FONDS DES CONTRATS
SIGNATURE SÉLECT IDÉAL MANUVIE^{MC}

Annexe à l'Aperçu des fonds

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS (« MANUVIE »)
EST L'ÉMETTEUR DU CONTRAT D'ASSURANCE FPG SÉLECT MANUVIE ET LE
RÉPONDANT DES CLAUSES DE GARANTIE CONTENUES DANS CE CONTRAT.



Investissements
Manuvie

À compter des dates indiquées ci-dessous, la brochure Aperçu des fonds du contrat Signature Sélect Idéal Manuvie, qui fait partie de la notice explicative et du contrat Signature Sélect Idéal Manuvie, sera modifiée afin de tenir compte des changements indiqués ci-dessous.

La présente annexe fait partie intégrante de la notice explicative, laquelle contient d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'effectuer des placements. La notice explicative renferme des renseignements généraux sur vos options de placement, y compris sur les risques potentiels associés aux placements de fonds distincts. Toutes sections de la notice explicative concernant les fonds existants s'appliquent également aux fonds mentionnés dans cette annexe, le cas échéant. La présente annexe ne constitue pas un contrat d'assurance.

AJOUT DE FONDS AU CONTRAT SIGNATURE SÉLECT IDÉAL MANUVIE

À compter du lundi 12 novembre 2018, le fonds suivant vous sera offert :

NOM DU FONDS	OBJECTIF DU FONDS	Ratio des frais de gestion (RFG) (%) ¹					
		Série Idéal 75/100			Série Idéal 100/100		
		Frais de retrait / Frais réduits / Sans frais	Sans frais Platine	Catégorie F	Frais de retrait / Frais réduits / Sans frais	Sans frais Platine	Catégorie F
Fonds équilibré mondial à rendement stratégique Idéal	Le Fonds vise à procurer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions productrices de dividendes et de titres à revenu fixe mondiaux.	3.39	2.84	2.29	3.67	3.12	2.56

¹ Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend l'ensemble des coûts engagés par le fonds distinct, notamment les frais de gestion, le coût de l'assurance, les frais d'exploitation et les taxes de vente applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le Fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune, fiducie d'investissement à participation unitaire ou fonds commun de placement). Le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.

FERMETURES DE FONDS AU CONTRAT SIGNATURE SÉLECT IDÉAL MANUVIE

Le vendredi 23 novembre 2018, à 16 h (HNE), les fonds suivants seront dissous et leur actif sera transféré aux fonds de remplacement correspondants le lundi 26 novembre 2018 :

Fonds dissous	Fonds de remplacement
Fonds mondial d'obligations Templeton Idéal	Fonds stratégique d'obligations mondiales de première qualité Idéal
Fonds Répartition de revenu Fidelity Idéal	Fonds d'obligations Idéal
Portefeuille de revenu et de croissance Meritas Idéal	Portefeuille conservateur Idéal
Portefeuille de croissance et de revenu Meritas Idéal	Fonds de revenu fondamental Idéal
Fonds de revenu 20/80 SEI Idéal	Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel Idéal
Fonds équilibré 60/40 SEI Idéal	Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel Idéal
Portefeuille essentiel de revenu Russell Idéal	Portefeuille conservateur Idéal
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell Idéal	Portefeuille modéré Idéal
Fonds mondial équilibré Trimark Idéal	Fonds équilibré mondial à rendement stratégique Idéal ¹

¹ Nouveau fonds offert à compter du 12 novembre 2018.

Les nouveaux dépôts ou virements entrants aux fonds dissous ne seront plus acceptés à compter du vendredi 23 novembre 2018, à 16 h (HNE). Les dépôts effectués dans un fonds dissous avant cette date seront virés au fonds de remplacement correspondant le lundi 26 novembre 2018.

Sauf indication contraire de votre part, les dépôts périodiques visant les fonds dissous (prélèvements automatiques sur le compte [PAC] et virements entrants) auxquels vous avez adhéré avant le lundi 26 novembre 2018 seront automatiquement affectés au fonds de remplacement correspondant à cette date.

Vous pouvez en tout temps faire un virement vers un autre fonds admissible dans le cadre de votre contrat sans encourir de frais de retrait ni frais similaires. Tout virement, que ce soit vers l'un des fonds de remplacement ou vers un autre fonds admissible, constitue une disposition imposable et peut entraîner un gain ou une perte en capital. Adressez-vous à votre conseiller afin de déterminer le meilleur plan d'action à suivre en fonction de votre situation fiscale et financière.

Remarque : Pour obtenir les renseignements complets sur le Fonds, veuillez vous reporter à la page pertinente de l'Aperçu du fonds figurant dans le présent livret.

BREF APERÇU

Fonds offert le : novembre 2018

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du fonds : 48 866 521 \$

Date d'établissement : septembre 2014

Nombre d'unités en circulation : 11 423 256

Rotation du portefeuille : 3,84 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
Série Idéal 75/100	1 000	3,39	10,0000	25
Série Idéal 100/100	1 000	3,67	10,0000	25

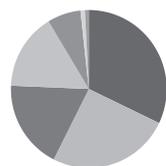
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Wells Fargo & Co.	2,86
Roche Holding AG	2,54
Nestlé S.A.	2,33
Amcors Ltée.	1,97
United Technologies Corporation	1,93
Verizon Communications Inc.	1,79
Johnson & Johnson	1,76
Procter & Gamble Company	1,74
Koninklijke Philips N.V.	1,72
Oracle Corp.	1,69
Total	20,33

Total des placements : 296

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
ACTIONS MONDIALES	32,2
ACTIONS AMÉRICAINES	25,4
OBLIGATIONS MONDIALES	18,3
OBLIGATIONS AMÉRICAINES	15,7
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS	6,9
AUTRES	0,9
OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	0,8

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option Série Idéal 75/100, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		6,00
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		3,00
	moins de 6 ans après la souscription		2,00
	moins de 7 ans après la souscription		1,00
plus de 7 ans après la souscription	0,00		
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		3,00
	moins de 2 ans après la souscription		2,00
	moins de 3 ans après la souscription		1,00
	plus de 3 ans après la souscription		

- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.
- Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.
- Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)
Série Idéal 75/100	3,39
Série Idéal 100/100	3,67

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction si vous vendez ou transférez des unités dans les 90 jours, en sus des autres frais applicables.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

Si vous avez des questions concernant ces changements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou avec Investissements Manuvie, à manuvie.ca/placements. Vous pouvez également appeler notre Centre de service à la clientèle, au 1 888 626-8843 (Québec) ou au 1 888 790-4387 (ailleurs au Canada).



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.